

### Observations du 17 février 2023

1)

Madame, Monsieur,

Dans la loi dite "ENR" votée le 10 janvier 2023, l'article L. 111-28 indique clairement que les surfaces retenues pour un projet photovoltaïque "sont définies en veillant à préserver la souveraineté alimentaire." Or les surfaces retenues à Oradour sur Vayres sont des terres cultivées en bio. Je ne comprends pas pourquoi sacrifier cette ressource.

Merci.

Céline Poncet

2)

Bonjour, j'ai un commentaire à faire par rapport à ce projet, le voici :

La France importe plus de 20% de son alimentation, compte-tenu des tensions internationales et des effets du changement climatique la prudence consiste à préserver les terres agricoles d'autant qu'il y a suffisamment d'espaces (toitures, parking, friches) pour installer des panneaux solaires.

Cordialement

### Observations du 18 février 2023

1)

A l'attention du Commissaire enquêteur

Madame,

Nous nous sommes rencontrés le 17 février 2023 à 14 heures à la mairie d'Oradour sur Vayres, dans le cadre de l'enquête publique dont vous avez la charge. Nous avons déposé les arguments de l'association VODE quant au projet de centrale photovoltaïque des Haies à Oradour sur Vayres.

Comme vous nous y avez invités, je me permets de vous soumettre quelques éléments de réflexions personnelles, qui n'engagent pas l'association dont je suis membre, mais qui pourraient nourrir votre réflexion.

Bien que le dossier VODE l'évoque, mais ne fait que l'évoquer, je veux vous faire part des carences stratégiques des assemblées territoriales ; je veux parler notamment de la Communauté de Communes Ouest Limousin mais je pourrais étendre mon propos au Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Il serait difficile d'ignorer les effets du réchauffement climatique, décrits notamment par le GIEC (groupe 2), et d'autres instances scientifiques mondiales et régionales. Si, comme c'est souhaitable, les rapports émis par ces instances sont lus, compris et admis, il est curieux de constater qu'ils n'ont aucun effet, sinon cosmétiques, sur les préoccupations des représentants du peuple.

Nous pourrions attendre des instances élues une véritable construction stratégique concernant au moins trois enjeux : la production d'énergie (qui nous préoccupe ici), la production alimentaire, la préservation de l'eau. Elle pourrait et devrait se traduire par un plan énergétique territorial, un plan alimentaire territorial et un plan hydrique territorial. A ce jour, aucun de ces plans n'existe ce qui pourrait laisser croire qu'aucune réflexion stratégique n'est menée alors qu'il est un injonction pour un élu qui dépasse toutes les autres : l'intérêt général.

L'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin ne peut se soustraire à une réflexion sur l'énergie à l'échelle territoriale. En cas de manquement à cette obligation raisonnable, l'action se réduit à confier l'absence de stratégie à quelques opportunistes affairistes qui n'ont évidemment pas l'intérêt général au centre de leur préoccupation. Le projet d'Oradour sur Vayres est typiquement un syndrome de ces carences stratégiques.

Que pourrions-nous attendre, quand je dis « nous », je parle des citoyens dont je suis, d'un travail a minima des assemblées régionales en matière de transformation énergétique ? D'abord et avant tout de réduire le niveau d'ignorance des détenteurs du pouvoir de décision. Il s'agit d'inverser les processus délibératifs pour aboutir à ce que les décisions soient prises en toute connaissance de cause et non en toute ignorance de cause. Cela passe par du travail évidemment ; lecture des rapports du Giec entre autres, formations sur les problématiques énergétiques (mix énergétique par exemple)...

Et, dans un deuxième temps, une investigation pour obtenir des données claires sur la situation énergétique du territoire : consommation et identification des postes de consommation, passoires énergétiques, gâchis...

(Faut-il rappeler qu'à consommation énergétique constante voire croissante comme c'est le cas, les énergies renouvelables ne pourront se substituer aux énergies fossiles ?) Cette investigation donne, en principe, lieu à un plan d'actions de réduction des consommations. En toute logique et compte-tenu d'une part de la connaissance des consommations énergétiques et d'autre part des actions de réduction, il convient d'élaborer un plan d'implantation de production d'énergies dites renouvelables en respectant les enjeux alimentaires, hydriques et environnementaux...

En d'autres termes, c'est la collectivité territoriale qui est donneuse d'ordre et non l'opportunisme affairiste. Il serait probablement nécessaire, dans les temps que nous traversons, que les assemblées redeviennent stratégiques.

Mais, dans le cas qui nous préoccupe, le projet de centrale photovoltaïque est un contrat entre deux entités privées (un propriétaire terrien et une entreprise), elle ne s'inscrit absolument pas dans une logique territoriale et ne satisfait que les intérêts des deux contractants. Il me semble que laisser faire un tel projet créerait un précédent dont on souhaite qu'il ne soit pas irréversible : la mainmise des intérêts privés sur l'intérêt général. Je ne confierai pas notre avenir à une préoccupation comptable de court terme.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ces quelques réflexions.

Recevez, Madame, l'expression de mes salutations distinguées  
Jean-Pascal Farges

2)

Mme la commissaire enquêtrice

Je reviens vers vous, après ma visite du vendredi 17 février à la mairie d'ORADOUR /Vayres.

Plusieurs anomalies concernent ce projet.

Beaucoup de monde ont répondu par mails, mais apparemment pas sur le bon site.

1 -Les parcelles en projet pour cette installation solaire sont dans les plus fertiles de la commune. Il y a de nombreux riverains du milieu agricole qui sont à la recherche de foncier. Les tarifs d'achat se situant pour les bonnes terres entre 3 et 4000€ / ha dans notre région, elles peuvent rapidement trouver acquéreur.

2 - il serait opportun de réduire le nombre d'ha de champs solaires / paysans, avec des revenus de plus de 1000€/ ha , de nombreux paysans autour de la station électrique de Champagnac seraient heureux de profiter de ce revenu complémentaire.

3 - il est impossible de produire autant de fourrages sous des panneaux solaires, par contre de nombreuses surfaces de parkings, de zones minéralisés, de toitures ou même d'étangs, très présent dans notre secteur seraient idéale pour de tels projets.

4 -Le gouvernement parle de 0 artificialisation des terres agricoles, alors arrêtons cette hypocrisie, le solaire c'est uniquement une manne financière pour des investisseurs assoiffés de rentabilité.

5 - Les arbres et les fourrages captent le CO2 pour le transformer en molécules alimentaires, ce processus réduit la t° au sol, permet de nourrir de nombreux organismes dans nos sols et sur terre, purifie et capte l'eau de pluie, améliore la fertilité des sols, et nourrit de nombreux herbivores .

Le photovoltaïque ne capte rien en Co2, augmente la T° , il est nocif pour la biodiversité ( +de 60° à la surface de ces panneaux), il y a une importante baisse de production fourragère et de nombreux chemins artificialisés.

En espérant que ce projet uniquement intéressant pour les collectivités locales, les ch. Agricultures et les propriétaires parce que nos impôts subventionnent ce type de production, ne voit pas le jour, je souhaite que notre monde évolue vers plus de bon-sens et d'installations de Jeunes Agriculteurs.

Samedi 18 février 2023 : Denis Lecoq

Observations du 19 février 2023

1)

Madame la commissaire,

Nous vous écrivons à nouveau, car nous tenons à ce que notre totale opposition à la création du parc photovoltaïque d'Oradour sur Vayres soit bien comprise, c'est pourquoi vous trouverez ci-après la traduction de notre précédent message que nous avons rédigé en Anglais.

Nous croyons qu'un terrain agricole devrait être consacré à l'agriculture un point c'est tout. Certes, nous sommes d'accord pour dire que les panneaux solaires sont souhaitables pour notre futur et pour l'environnement mais nous pensons qu'ils devraient être installés sur les toitures, et surement pas sur des terrains où ils constitueront en outre une agression visuelle pour tous.

Il n'y a pas une seule propriété aux alentours qui sera plus impactée que la nôtre par la création de ce Parc solaire. La vue depuis toutes nos fenêtres et notre terrain va être totalement saccagée par cette monstruosité. Alors que nous sommes actuellement face à des arbres et des paysages verdoyants, nous ne verrons plus qu'un mur de plastiques et métaux gris. Les autres propriétés aux Brégères y seront aussi exposées partiellement, mais, pour nous, à la Treille de Vayres, ce sera la dégradation TOTALE de notre environnement.

Notre propriété est en fait composée de deux maisons et d'un atelier de découpe de viande. C'est notre projet de transformer dans un proche avenir une des maisons en gîte, mais cela ne sera plus possible si le projet de Parc solaire est validé. Nous serions ainsi privés d'une source de revenus supplémentaires absolument vitale pour nous. Sans parler de la perte de valeur de notre ferme en cas de revente future.

Nous souhaitons aussi signaler que – sous réserve d'un prix correct - nous serions acquéreurs d'une parcelle voisine d'environ 6,5ha dans le cas où cette propriété serait remise en vente suite à l'annulation du projet de CORFU..

Enfin nous ne voyons pas quels seraient les avantages particuliers que nous apporterait ce projet ? un tarif moins cher pour l'électricité ? un autre avantage ?

Meilleures salutations

Peter and Julia Llewellyn

2)

À l'attention du commissaire enquêteur.

Madame,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit 'Les Haies' sur le territoire de la commune d'Oradour-sur-Vayres, je me permets de vous soumettre quelques interrogations qui me paraissent contribuer à alimenter l'enquête.

Dans le texte voté par L'Assemblée nationale le 10 janvier 2023, il est indiqué ceci :

« Art. L. 314-41. - L'autorité administrative peut soumettre les installations agrivoltaïques, au sens de l'article L. 314-36, à la constitution des garanties financières nécessaires au démantèlement et à la remise en état du site. »

Une installation de ce type a une « espérance de vie » de 20 ans à 30 ans, comment sera jugée la réversibilité du site, quels engagements précis sur le recyclage des matériaux (les modules) et du site. Quel est le chiffrage des provisions pour la remise en état du site ? Quel sera le devenir des matériaux importés sur le site qui devront être évacués lors du démantèlement ? L'entreprise Corfu Solaire a-t-elle donné des garanties pour répondre à ces interrogations ?

Il reste une inconnue ; que sera devenue la société Corfu Solaire en 2043 ou 2053 ? Elle dispose aujourd'hui d'un capital social de 2 626 260,00 €. D'après Pappers.fr le résultat net de l'entreprise s'élevait à 57 400,00 € en 2021. La surface financière de cette entreprise et de ses actionnaires est-elle et sera-t-elle à même de répondre au financement du démantèlement, à la restitution à l'identique des terres cultivées actuellement en sarrasin bio ? Autrement dit, à qui incombe la charge de reconstituer le sol qui n'aura pas été cultivé pendant 30 ans sachant que cette reconstitution peut prendre plusieurs années pour lui rendre sa destination première (culture bio), avant artificialisation "douce" par des panneaux solaires ?

Que se passe-t-il si l'entreprise disparaît avant le démantèlement de la centrale ? Comment peut-on engager une entreprise à prendre en charge le démantèlement de la centrale photovoltaïque à horizon 20 ou 30 ans ?

Je vous remercie de bien vouloir considérer ces questionnements.  
Recevez, Madame, l'expression de mes salutations distinguées

Dorothee Olivier

3)

A l'attention du commissaire enquêteur, parc photovoltaïque d'Oradour-sur-Vayres

Madame la commissaire

Nous vous écrivons pour vous signifier que nous sommes très inquiets et opposés au projet d'installation d'un parc photovoltaïque à Oradour sur Vayres aux Brégères. De nombreux agriculteurs vivent de leur activité dans cette zone agricole et nous savons que plusieurs d'entre eux seraient acquéreurs des terrains concernés par ce Projet pour y conduire cultures ou élevage. Dans un tel « *parc naturel* » riche en flore, faune sauvage ou bétail, et où on trouve des gens prêts à investir leur temps et leur argent dans des terres agricoles pourquoi transformerait-on une si vaste surface en une friche quasiment improductive sur le plan agricole ? Alors que dans un même temps est construite une immense usine à Oradour sur Vayres avec une énorme surface de toiture inutilisée (1,2 Ha). On a du mal à comprendre pourquoi on n'a pas même pensé poser des panneaux photovoltaïques sur le toit. Il y a aussi une usine désaffectée et des friches près de Rochechouart à côté d'un parc solaire déjà existant, pourquoi ne pas agrandir ce dernier ?

Il semblerait que le propriétaire du terrain en question près des Brégères, successivement dans ses essais malheureux de culture, a d'abord écrasé les haies et arbres centenaires, encaissé les subventions publiques, puis a eu maille à partir avec la police de l'eau pour contamination du système souterrain, et ensuite essayé de vendre ses terrains à un prix ridicule. Ne sachant ni exploiter, et ne trouvant pas acquéreur à son prix, peut-être attendait-il que ce projet se présente ? Peu lui importe d'installer ici cette ferme solaire, il habite à des centaines de kilomètres.

Nous exerçons aux Palennes une activité de gîtes touristiques en croissance et avons travaillé vraiment très dur pendant les 7 années passées pour nous conformer aux normes, à la réglementation en vigueur et développer notre affaire qui apporte des revenus à la commune et même au-delà. Ce que nos hôtes apprécient le plus en réservant chez nous, c'est la campagne ouverte, les arbres verts, les bois, le calme et le chant des oiseaux. Ils n'auront aucun plaisir, quand ils seront assis sur leur terrasse, à faire face à une immense mer de panneaux solaires reflétant le soleil couchant ! En confirmation, nous sommes heureux de vous joindre une sélection d'avis de nos clients. Ce projet solaire pourrait avoir un impact négatif considérable sur notre activité.

Nous sommes aussi très perturbés par l'interdiction qui nous a été faite de mettre une petite piscine sur notre terrain ce dernier étant classé agricole et de voir qu'en même temps une entreprise industrielle du solaire puisse obtenir l'autorisation de dévaster le paysage avec ses panneaux solaires sur 45 Ha. Ce terrain ne serait-il pas classé agricole ?

En vous remerciant de prendre en considération nos réelles inquiétudes et dans l'espoir que votre rapport contribuera à mettre un terme à ce projet  
Avec nos meilleures salutations

Allison et Huard FONTAINE

### Observations du 20 février 2023

1)

Bonjour

Je souhaite apporter mon avis concernant l'enquête publique du projet de centrale solaire à Oradour  
J'illutrerai mon propos avec cet remarque :

Dans le guide 2020 intitulé : « L'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les centrales solaires au sol » rédigé par le ministère de la transition écologique et solidaire (Élisabeth Borne) et le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (Emmanuelle Wargon) , il est stipulé que : « Le développement de l'énergie solaire doit être réalisé dans le respect des autres enjeux du développement durable et notamment la limitation de l'artificialisation des sols, la préservation des terres agricoles et naturelles ainsi que des paysages." Le projet de Corfu solaire ne répond pas à cette recommandation. Un champ de panneau solaire va remplacer un champ de céréale bio, visible sur des kilomètres à la ronde. On marche sur la tête !

Cordialement,  
Eric Poncet

2)

À l'attention du Commissaire Enquêteur

Bonjour,

Je suis absolument CONTRE ce projet de création de centrale photovoltaïque.

Avec les nombreuses données disponibles concernant les panneaux solaires, il me semble complètement incroyable que de tels projets voit encore le jour ou soit en cours d'études.

- En premier lieu, utiliser des parcelles de terres agricoles pour mettre en place un système de production d'énergie, au détriment d'une production alimentaire, me semble déraisonné. Ce qui implique aussi la destruction de la faune et de la flore présente.

- Au niveau de la production industrielle de panneau solaire, cela entraîne la destruction des sous-sols de pays, la plupart du tiers-monde, avec l'extraction des minerais rares présents dans les panneaux ; l'exploitation d'hommes, de femmes et d'enfants totalement dépendant de ce labeur ; ce qui me paraît difficilement acceptable pour des personnes avec un minimum de conscience humaine.

- La proposition du promoteur, de faire pâturer un cheptel ovins, des poules pondeuses, des poulets de chair et du maraîchage me paraît être inenvisageable, voire mensonger concernant la probabilité.

- La production d'énergie sous la forme de champs solaires ne me paraît pas une bonne alternative aux centrales nucléaires, aux barrages hydroélectriques ou autres formes de production énergétique qui détruit la planète et ces habitants. La bonne alternative est très difficile à trouver.

- La durée de vie utile des panneaux est en moyenne de 30 ans, ce qui est peu ; avec un traitement après utilisation, pas très au point, énergivore et polluant.

La réduction de la consommation énergétique mondiale serait éventuellement LA solution...

Lucas Masdieu

3)

Bonjour j'ai émis un avis sur le projet de parc photovoltaïque à Oradour sur Vayres.

On peut ajouter (mais l'espace est restreint sur le site) que pour le tourisme, les amoureux de la campagne, les cyclistes et marcheurs, ce projet est désastreux, il détruit un paysage naturel magnifique.  
C.Collomp (VODE)

Originnaire d'une famille d'Oradour-sur-Vayres, j'y viens chaque année en location (chambres d'hôte ou gîtes). J'ai été atterrée d'apprendre le projet de parc photovoltaïque au lieu-dit Les Bregères. Ce projet est une injure au paysage, une blessure profonde, détruisant un vallon magnifique, sa biodiversité et surtout sa surface de 47 hectares de terres agricoles. Ce projet contrevient à toutes les directives nationales et locales qui proscrivent l'utilisation de terrains agricoles pour l'installation de projets incompatibles avec leur vocation naturelle. L'indépendance alimentaire est une urgence. Pourquoi s'installer sur ces prairies alors que des sites déjà artificialisés sont disponibles en Haute-Vienne ?

De multiples arguments s'opposent à cette installation qui ont déjà été énumérés, notamment le détournement de l'usage de 47 hectares de terres agricoles.

J'aimerais insister sur la destruction du patrimoine paysagé. Dans l'axe du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) de la commune deux points de vue remarquables sur le paysage ont été identifiés qui existent dans une partie du site concerné. Le PADD recommande de valoriser ces sites naturels et de permettre la création de gîtes de grande capacité à Oradour, notamment aux Bregères et à la Treille (limitrophe du site).

IL est spécifié aussi que l'implantation (de panneaux photovoltaïques) est conditionnée à l'absence d'atteinte aux caractères des lieux avoisinants à fort potentiel écologique, notamment une zone humide, un étang et ses abords, ainsi qu'à la protection du hameau Les Bregères au « caractère pittoresque », qui est en effet un des rares hameaux de la région à ne pas présenter de dégradation architecturale.

Son paysage vallonné, verdoyant, arrosé de cours d'eau est le seul atout du capital touristique de la commune d'Oradour sur Vayres, ainsi que de Vayres (commune voisine, impactée par ce projet). Il est évident que 47 hectares de panneaux photovoltaïques entourés de grilles de près de 2 mètres de hauteur détruiront ce site naturel exceptionnel visible depuis la route RD 901 qui est identifiée comme itinéraire étoilé.

IL est indispensable de préserver ces terres agricoles, l'ensemble du paysage, sa biodiversité et le hameau Les Bregères de fait encerclé par cette implantation.

Dans l'espoir que le bon sens prévaudra, veuillez agréer Madame ou Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de toute ma considération.

Catherine Collomp

#### Observations du 21 février 2023

1)

#### **L'énergie propre ne doit pas se faire au détriment des agriculteurs**

- Destruction de terres agricoles en pleine période de crise alimentaire et ce alors que la France est à la traîne en matière de souveraineté alimentaire.
- Augmentation du prix du foncier agricole qui ne va plus permettre l'installation de jeunes agriculteurs.
- Baisse du prix de l'immobilier pour les riverains alentours.
- Baisse d'attractivité pour tous les gîtes alentours.

- Baisse de la surface agricole disponible pour les agriculteurs proches, "ce ne sont pas 50 hectares qui vont changer le problème de l'agriculture dans le département de la Haute-Vienne" a osé dire le Président de la Chambre d'Agriculture Bernard Venteau qui ajoute "ne pas vouloir passer à côté de ce projet".
- Sacrifice des terres dans un but purement financier.
- Avis négatifs déjà exprimés par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui lutte contre l'artificialisation des terres agricoles et la CDNPS, la commission consultative qui concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.
- Avis négatif de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui liste en même temps toutes les incohérences et zones d'ombre du projet
- Absence d'intérêt collectif pour les riverains et habitants d'Oradour sur Vayres et de Vayres et d'intérêt général puisque les terres ne seront plus cultivables contrairement aux arguments des porteurs du projet. Même réflexion concernant le coût de l'électricité qui ne sera pas moins cher pour les habitants.
- Les porteurs du projet font croire qu'un agriculteur et un salarié vont pouvoir s'installer et vivre de l'élevage de 400 ovins alors que l'on sait que 10 brebis par hectare sont recommandées au printemps et seulement 5 en été.
- Révision obligatoire du Plan local d'Urbanisme de la commune de Vayres car les parcelles qui pourraient être concernées sont en zonage 2AUG. La Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires n'ont pas la même vision et il incomberait à la commune de Vayres d'en assumer la charge financière et ce que cela impliquerait pour la commune dans sa globalité.

**Je suis donc CONTRE cette centrale photovoltaïque et demande à ce que les panneaux soient installés sur les toits des bâtiments agricoles.**

JL Houllès

2)

À l'attention du Commissaire Enquêteur

Bonjour,

Je suis absolument CONTRE ce projet de création de centrale photovoltaïque.

Avec les nombreuses données disponibles concernant les panneaux solaires, il me semble complètement incroyable que de tels projets voit encore le jour ou soit en cours d'études.

- En premier lieu, utiliser des parcelles de terres agricoles pour mettre en place un système de production d'énergie, au détriment d'une production alimentaire, me semble déraisonné. Ce qui implique aussi la destruction de la faune et de la flore présente.
  - Au niveau de la production industrielle de panneau solaire, cela entraîne la destruction des sous-sols de pays, la plupart du tiers-monde, avec l'extraction des minerais rares présents dans les panneaux ; l'exploitation d'hommes, de femmes et d'enfants totalement dépendant de ce labeur ; ce qui me paraît difficilement acceptable pour des personnes avec un minimum de conscience humaine.
  - La proposition du promoteur, de faire pâturer un cheptel ovins, des poules pondeuses, des poulets de chair et du maraîchage me paraît être inenvisageable, voire mensonger concernant la probabilité.
  - La production d'énergie sous la forme de champs solaires ne me paraît pas une bonne alternative aux centrales nucléaires, aux barrages hydroélectriques ou autres formes de production énergétique qui détruit la planète et ces habitants. La bonne alternative est très difficile à trouver.
  - La durée de vie utile des panneaux est en moyenne de 30 ans, ce qui est peu ; avec un traitement après utilisation, pas très au point, énergivore et polluant.
- La réduction de la consommation énergétique mondiale serait éventuellement LA solution...

Lucas Masdieu

3)

Bonjour,

en tant que résidente à Laubanie à Saint Bazile et en tant qu'agricultrice, j'aimerais exprimer mon opposition au projet de panneaux photovoltaïques d'Oradour sur Vayres, pour préserver des terres agricoles nécessaires à notre alimentation, notre environnement et notre économie. D'autant plus que nous sommes dans une région agricole porteuse, de nombreux jeunes sont prêts à exploiter les surfaces disponibles. Selon moi, la présence de ces panneaux en surnombre nuira à l'équilibre écologique de la zone pour un bénéfice économique limité (lié au surcoût d'installation, d'entretien et de raccordement du projet).

Je ne peux me déplacer à la mairie mais j'espère que ce message sera bien enregistré, pouvez vous le confirmer s'il vous plaît.

Cordialement

Coralise Paugam

4)

Bonjour,

Ma famille vit sur ce territoire depuis plusieurs siècles, l'arbre généalogique faisant remonter leur présence à avant la révolution française. Ils ont travaillé de petites parcelles de terre, élevé des bêtes pendant toutes ces années jusqu'à ce que mes grands-parents migrent en ville. Ils sont revenus ici finir leurs jours puis mes parents et aujourd'hui moi. J'y reviens pour honorer leur travail, leur engagement et l'attachement qu'ils avaient pour ce territoire.

Cet environnement dans lequel je m'inscris désormais est notre patrimoine, notre avenir, une terre riche de vie que nous nous devons de protéger. Cette terre je veux continuer à la fouler chaque jour en pouvant garder la tête haute. Prenons des décisions en connaissance de cause pour offrir aux générations futures humaines et non humaines la possibilité de vivre en mangeant et buvant. Prenons des décisions humanistes, écologiques en phase avec ce qui nous attend.

Et si cette énergie à produire est réellement nécessaire, réfléchissons à une autre manière de la fabriquer qu'en envahissant des terres destinées à la culture et l'élevage.

Je dis non à un projet de panneaux qui viendra envahir l'espace dédié à la production de vivres et à terme polluer encore un peu plus notre environnement.

-----

Camille Delas

5)

Bonjour madame, Monsieur,

### **L'énergie propre ne doit pas se faire au détriment des agriculteurs.**

- Destruction de terres agricoles en pleine période de crise alimentaire et ce alors que la France est à la traîne en matière de souveraineté alimentaire.
- Augmentation du prix du foncier agricole qui ne va plus permettre l'installation de jeunes agriculteurs.
- Baisse du prix de l'immobilier pour les riverains alentours.
- Baisse d'attractivité pour tous les gîtes alentours.
- Baisse de la surface agricole disponible pour les agriculteurs proches, "ce ne sont pas 50 hectares qui vont changer le problème de l'agriculture dans le département de la Haute-Vienne" a osé dire le Président de la Chambre d'Agriculture Bernard Venteau qui ajoute "ne pas vouloir passer à côté de ce projet".
- Sacrifice des terres dans un but purement financier.
- Avis négatifs déjà exprimés par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui lutte contre l'artificialisation des terres agricoles et la CDNPS, la commission consultative qui concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.



- Avis négatif de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui liste en même temps toutes les incohérences et zones d'ombre du projet

- Absence d'intérêt collectif pour les riverains et habitants d'Oradour sur Vayres et de Vayres et d'intérêt général puisque les terres ne seront plus cultivables contrairement aux arguments des porteurs du projet. Même réflexion concernant le coût de l'électricité qui ne sera pas moins cher pour les habitants.

- Les porteurs du projet font croire qu'un agriculteur et un salarié vont pouvoir s'installer et vivre de l'élevage de 400 ovins alors que l'on sait que 10 brebis par hectare sont recommandées au printemps et seulement 5 en été.

- Révision obligatoire du Plan local d'Urbanisme de la commune de Vayres car les parcelles qui pourraient être concernées sont en zonage 2AUG. La Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires n'ont pas la même vision et il incomberait à la commune de Vayres d'en assumer la charge financière et ce que cela impliquerait pour la commune dans sa globalité.

**Je suis donc CONTRE cette centrale photovoltaïque et demande à ce que les panneaux soient installés sur les toits des bâtiments agricoles.**

Romuald KULIG

6)

Madame la Préfète,

Je me permets de vous écrire concernant l'enquête publique en cours portant sur le projet d'une implantation d'une centrale de panneaux photovoltaïques, prévue sur 40 ha à Oradour-sur-Vayres et Vayres.

Les arguments pour s'opposer à cette implantation ne manque pas : c'est moche dans le paysage, en haute vienne nous n'avons pas un climat pour une rentabilité de 80% des panneaux et à l'heure actuelle on ne sais pas encore recycler à 100% les matériaux qui les composent.

Mais ce qui m'importe vraiment c'est pourquoi artificialiser encore plus de terres agricoles? Ni a t il pas assez de centre commerciaux avec d'immenses toitures plates où le promoteur pourrait fixer ses panneaux?

Dans le contexte géopolitique actuelle, je pense qu'il est plus utile de conserver les quelques hectares de terres agricoles qui restent encore en France pour produire assez d'aliments pour nourrir notre population qui ne cesse d'augmenter.

Aussi puisque vous nous consultez, je vous informe que je suis totalement opposée à ce projet.

J'espère que vous ne donnerez pas l'autorisation de permis de construire.

Cordialement

*Murielle FERAND*

7)

Madame la commissaire,

Je suis née en Limousin il y a plus de 55 ans, fille d'agriculteur et conjointe d'un maraîcher en Agriculture biologique, je suis très sensible à la préservation de notre environnement.

**Ce projet va détruire 50 hectares de terres agricoles- de surcroît en agriculture biologique-pour produire de l'énergie !** alors qu'à ce jour, de nombreuses études montrent qu'en Haute-Vienne, une centaine de sites déjà artificialisés seraient disponibles pour la mise en place de telles installations.

Aujourd'hui, des porteurs de projets agricoles respectueux de notre environnement, cherchent des terres pour s'installer et participer à la revitalisation de nos campagnes ; si ce type de projet voit le jour, c'est la "porte ouverte" à une augmentation du coût des terres agricoles au profit de projets qui contribueront à désertifier davantage le milieu rural... et les jeunes tant attendus ne pourront pas s'installer...et nous continuerons à fermer les commerces et les écoles dans nos campagnes. ce ne sont pas ces "fermes solaires" qui vont permettre de développer, ni seulement de maintenir une vie économique, sociale et culturelle en milieu rural.

De plus, notre région est de plus en plus appréciée par des touristes à la recherche de lieux encore préservés, avec des sentiers de randonnées traversant des prairies et forêts limousines, longeant des étangs et des petites fermes. Qu'en sera-t-il lorsque ces chemins longeront des hectares de panneaux ? je doute que les touristes soient séduits....

Et enfin, que fait-on des avis défavorables émis et très argumentés par le Pnr Périgord-Limousin, la CDPENAF et la CDNPS ?

Une fois de plus, nous allons sacrifier nos campagnes pour permettre le profit de quelques-uns...

Pascale MASDIEU